

# **Foire aux Questions (FAQ) sur les Prêts aux Entreprises**

## ***N'hésitez pas à nous contacter à tout moment!***

### **admin@vclf.org ou (802) 223-1448**

#### **Que fait le Vermont Community Loan Fund (VCLF)?**

Le Vermont Community Loan Fund est un prêteur alternatif axé sur la communauté et axé sur la mission. Nous fournissons des prêts et d'autres ressources aux entreprises locales, aux organisations communautaires et aux organismes à but non lucratif, aux prestataires de soins et d'apprentissage de la petite enfance et aux promoteurs de logements abordables qui ne sont pas admissibles à un prêt auprès d'un prêteur traditionnel. Nous développons et promouvons des solutions innovantes basées sur le capital pour répondre aux problèmes de pauvreté, de justice et d'opportunités. Nous investissons dans un Vermont plus fort, plus sain et plus heureux.

#### **Pouvez-vous fournir des services de traduction ou d'interprétation?**

Oui! Nous souhaitons aider tout le monde à accéder aux services de VCLF dans la langue de son choix et ferons tout ce que nous pouvons pour vous aider. Vous pouvez nous le faire savoir en contactant notre équipe de prêt à [admin@vclf.org](mailto:admin@vclf.org) ou au (802) 223-1448.

#### **Combien puis-je emprunter pour mon entreprise?**

Le maximum actuel est de 350 000 \$ pour les nouveaux emprunteurs.

#### **Prêtez-vous aux entreprises en démarrage?**

Oui, VCLF prête régulièrement aux entreprises à tous les stades, y compris aux start-ups.

#### **Quels sont les taux d'intérêt et les conditions de VCLF?**

Les conditions varient de plusieurs mois à 20 ans. VCLF propose plusieurs programmes de prêt qui ont une variété de taux d'intérêt en fonction du groupe de demandeurs qu'ils servent. Nous publions nos taux actuels sur notre site Web. La flexibilité des conditions, du taux et du calendrier de remboursement est spécifique au projet et basée sur le projet.

#### **Existe-t-il une exigence de score de crédit minimum pour demander un prêt?**

Non, nous n'avons pas d'exigence de score de crédit minimum. Cependant, si un examen de votre crédit personnel révèle des paiements en souffrance et des comptes de recouvrement, vous devrez nous expliquer pourquoi ils se sont produits et ce que vous faites pour résoudre le problème. C'est quelque chose dont vous parlerez avec votre souscripteur de prêt.

## **Mon score de crédit sera-t-il affecté si je fais une demande?**

Oui, votre score de crédit sera affecté lorsque vous soumettez une demande de prêt en raison d'une « vérification rigoureuse » de votre crédit. Une vérification rigoureuse, également connue sous le nom d'enquête rigoureuse ou de vérification rigoureuse, se produit lorsqu'un prêteur ou un créancier vérifie votre rapport de crédit. Une seule vérification rigoureuse n'est qu'un facteur contribuant à votre score de crédit global et son impact diminuera avec le temps.

## **De quoi ai-je besoin pour demander un prêt? Que faire si je n'ai pas de plan d'affaires ou de projections de trésorerie?**

Toutes nos demandes de prêt sont sur notre site Web. Selon le type de prêt que vous demandez, vous devrez fournir différentes informations. La demande de prêt vous indiquera ce qui est nécessaire.

Notre demande générale de prêt commercial nécessitera:

- Une page de couverture signée et un formulaire de demande de prêt
- Un plan d'affaires complété, avec un budget des sources et des utilisations
- Les déclarations de revenus des entreprises pour les trois dernières années
- Les états financiers historiques sur trois ans (comptes de résultat et bilans)
- Bilan de l'année en cours, profits et pertes, vieillissement des comptes débiteurs et des comptes créditeurs
- Des états des revenus ou des flux de trésorerie projetés sur douze mois
- Un état financier personnel et des déclarations de revenus personnelles pour toute personne détenant 20 % ou plus de l'entreprise
- Frais de dossier

Si vous n'avez pas de plan d'affaires ou de projections de flux de trésorerie, veuillez contacter le Centre de ressources commerciales pour planifier une réunion gratuite avec l'un de nos conseillers commerciaux. Remarque: notre Fonds Justice Forward fournit des prêts jusqu'à 50 000 \$ aux propriétaires d'entreprises BIPOC et propose une demande plus simple.

## **Combien de temps faudra-t-il pour que mon prêt soit approuvé?**

Nous prévoyons de prendre une décision dans un délai de 6 à 8 semaines après réception d'une demande complète. Cela dépend en partie de votre capacité à fournir les informations dont nous avons besoin. Une fois la décision prise, vous et VCLF devrez prendre d'autres mesures. Au minimum, il peut falloir 2 semaines après l'approbation avant qu'un prêt ne soit « clôturé » et que les fonds ne soient reçus. Vous

pouvez discuter de vos besoins en matière de calendrier avec votre agent de prêt VCLF.

### **Ai-je besoin d'une garantie?**

Une garantie est requise sur les immobilisations, les stocks et les créances pour les prêts supérieurs à 10 000 \$. VCLF peut également exiger une garantie sous forme de garanties personnelles, de garanties sur les biens personnels ou d'un cosignataire.

### **Comment fonctionne le processus de remboursement?**

Nous travaillerons avec vous pour mettre en place des prélèvements automatiques sur votre compte bancaire (paiement « ACH »). Si vous devez apporter des modifications pendant la durée de votre prêt, nous pouvons travailler avec vous.

### **Que se passe-t-il si je rencontre des difficultés pour rembourser le prêt?**

Nous vous encourageons à contacter un membre de l'équipe de prêt dès que vous pensez qu'il pourrait y avoir un problème. Nous discuterons des détails et travaillerons pour trouver une solution, qui pourrait inclure l'ajustement de vos conditions de paiement. Notre centre de ressources commerciales peut également vous aider.

### **Y a-t-il des pénalités pour le remboursement anticipé de mon prêt?**

Il n'y a pas de pénalités pour le remboursement anticipé de votre prêt.

### **Le VCLF offre-t-il une assistance technique ou un mentorat avec les prêts?**

Notre centre de ressources commerciales fournit des conseils gratuits et complets en matière de développement commercial et de gestion financière pour vous assurer de disposer de tous les outils dont vous avez besoin pour que votre entreprise réussisse. De nombreux emprunteurs du VCLF travaillent également avec nos partenaires:

- Programme de Développement des Micro-Entreprises
- Centre de Développement des petites Entreprises du Vermont
- Centre pour une économie agricole
- Centre Intervale
- Centre de vulgarisation industrielle du Vermont
- Centre pour les femmes et l'entreprise

## **Comment puis-je commencer?**

Vous pouvez vous renseigner sur un prêt sur notre site Web ou contacter notre équipe de prêts à [admin@vclf.org](mailto:admin@vclf.org) ou au (802) 223-1448.

## **Pouvez-vous nous donner quelques exemples de prêts?**

Nous fournissons des financements aux entreprises, aux promoteurs de logements abordables, aux organisations et installations communautaires et aux programmes de garde et d'apprentissage précoces. Nous avons également des programmes de prêts dédiés à la justice raciale et économique, aux loisirs de plein air, à l'agritourisme et à l'alimentation, aux fermes et aux forêts. Chaque prêt est adapté aux besoins uniques de chaque emprunteur. Consultez l'onglet « Emprunteur » sur notre site Web pour plus de détails sur des programmes de prêts spécifiques.

## **Pourquoi ai-je besoin de projections financières?**

Les projections, en particulier pour les nouvelles entreprises, sont essentielles. Elles nous aident à déterminer si votre entreprise peut réaliser suffisamment de ventes pour couvrir les dépenses, vous offrir un attrait pour le propriétaire et rembourser le prêt. Les ventes historiques peuvent ne pas nous permettre de comprendre pleinement la situation financière de votre entreprise. Les projections sont essentielles pour nous aider à comprendre votre entreprise et vos projets futurs.

## **Pourquoi posez-vous des questions sur la faillite, les poursuites en cours et le statut de citoyenneté?**

VCLF utilise plusieurs sources de financement pour octroyer des prêts. Certaines de ces sources ne sont pas disponibles si un emprunteur a déposé une demande de faillite ou a fait défaut sur sa dette fédérale. Nous utilisons ces informations pour déterminer l'éligibilité aux différents fonds VCLF.

## **Vous utilisez des mots compliqués, au secours?!**

Nous avons un glossaire.